

2022

**(décision
modificative
n°2)**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole
GrandNancy

Table des matières

Présentation consolidée de la décision modificative n°23

I. Présentation détaillée par politique publique.....7

- A) Mobilité et développement durable 7
- B) Développement économique 9
- C) Services et infrastructures 11
- D) Culture, sport et vie sociale 13
- E) Ressources 15

II. Ecritures comptables spécifiques.....16

- A) Comptes 165 – Tiers Prescription 16
- B) Provision sur contentieux 16
- C) Opérations centralisées..... 17
 - 1. Hausse des intérêts..... 17
 - 2. Emprunts d'équilibre..... 17
 - 3. Recettes fiscales 18
 - 4. Autofinancement 18

III. Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décision modificative technique.....19

- A) Section d'investissement 19
 - 1. Virement de crédits à l'intérieur d'une même opération d'une autorisation de programme, d'un chapitre à un autre chapitre 19
 - 2. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre..... 20
- B) Section de fonctionnement 21

Présentation consolidée de la décision modificative n°2

FONCTIONNEMENT					
POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE	DEPENSES		RECETTES	
		REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
CULTURE	CONSERVATOIRE REGIONAL	9 200 €			
	POLE MUSEAL	37 020 €		61 150 €	
Total CULTURE		46 220 €		61 150 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			37 000 €	
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE				37 000 €	
DEVELOPPEMENT URBAIN	HABITAT ET GENS DU VOYAGE	23 000 €		83 500 €	
	URBANISME STRATEGIE FONCIERE	- 1 000 €			
Total DEVELOPPEMENT URBAIN		22 000 €		83 500 €	
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS			5 000 €	
Total DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS				5 000 €	
EAU ET ASSAINISSEMENT	EAU	199 000 €			
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		199 000 €			
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	CENTRES TECHNIQUES	400 000 €			
	DEPENSES DE STRUCTURE	48 000 €			
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION		448 000 €			
MOBILITES	TRANSPORTS EN COMMUN	25 000 €			
Total MOBILITES		25 000 €			
PREVENTION ET GESTION DECHETS	PREVENTION GESTION DES DECHETS	30 000 €			
Total PREVENTION ET GESTION DECHETS		30 000 €			
PROPRETE ESP VERTS ET NATURELS	PROPRETE VIABILITE HIVERNALE	- 1 700 €			
Total PROPRETE ESP VERTS ET NATURELS		- 1 700 €			
RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIAL	RAYONNEMENT	150 000 €			
Total RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIAL		150 000 €			
SECURITE PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES	PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE PUBLIQUE	1 700 €			
Total SECURITE PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES		1 700 €			
SOLIDARITES JEUNESSE ET SANTE	COHESION SOCIALE ET SANTE	- 35 100 €			
	VIE ETUDIANTE	35 100 €			
Total SOLIDARITES JEUNESSE ET SANTE		- €			
SPORTS ET LOISIRS	EQUIP CULTURELS ET DE LOISIRS	142 251 €		28 150 €	
	SPORT PROFESSIONNEL ET DE HAUT NIVEAU MANIFESTATION OU EVENEMENTS SPORTIFS	- 35 672 €			
Total SPORTS ET LOISIRS		106 579 €		28 150 €	
TRANSITION ECOLOGIQUE	ECOLOGIE URBAINE	15 000 €			
Total TRANSITION ECOLOGIQUE		15 000 €			
OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES	AUTOFINANCEMENT		18 000 €		
	PROVISIONS				48 000 €
	RECETTES FISCALES			600 000 €	
Total OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES			18 000 €	600 000 €	48 000 €
Total général		1 041 799 €	18 000 €	814 800 €	48 000 €

INVESTISSEMENT					
POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	DEPENSES		RECETTES	
		REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
CULTURE	POLE MUSEAL	-	30 000 €		17 680 €
Total CULTURE		-	30 000 €		17 680 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISME		42 175 € 205 000 €		
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE			247 175 €		
DEVELOPPEMENT URBAIN	RENOVATION URBAINE				371 072 €
Total DEVELOPPEMENT URBAIN					371 072 €
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS				- 2 980 000 €
Total DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS					- 2 980 000 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	SECURISATION RESSOURCE EN EAU (AP)		50 000 €		
Total EAU ET ASSAINISSEMENT			50 000 €		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	PROJETS RECHERCHE & INNOVATION (AP)		122 000 €		
Total ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE			122 000 €		
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	ECLAIRAGE PUBLIC VOIRIE				552 000 € 300 000 €
Total ESPACES PUBLICS ET VOIRIE			25 000 €		852 000 €
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE		29 000 €		
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION			29 000 €		
MOBILITES	P2M (AP)		420 000 €		
Total MOBILITES			420 000 €		
PREVENTION ET GESTION DECHETS	PREVENTION GESTION DES DECHETS RENOVATION EXTENSION DECHETTERIE (AP)	-	30 000 € 150 000 €		
Total PREVENTION ET GESTION DECHETS			120 000 €		
RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIAL	RAYONNEMENT		2 000 €		
Total RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIAL			2 000 €		
SPORTS ET LOISIRS	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS				14 526 € 15 000 €
Total SPORTS ET LOISIRS					29 526 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	ECOLOGIE URBAINE	-	15 000 €		
Total TRANSITION ECOLOGIQUE		-	15 000 €		
OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES	AUTOFINANCEMENT PROVISIONS TRAVAUX JUSTIFIES EMPRUNT D'EQUILIBRE				18 000 € 48 000 € 430 000 € 2 709 897 €
Total OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES			478 000 €	2 709 897 €	448 000 €
Total général			970 175 €	478 000 €	1 000 175 € 448 000 €

Les demandes de modifications budgétaires présentées en décision modificative n°2 sont relativement modestes :

- En section de fonctionnement, 1,041 M€ de dépenses supplémentaires sont inscrits, mais compensés en grande partie par 0,814 M€ d'inscriptions en recettes nouvelles.

Parmi les principales dépenses qu'il a été nécessaire d'inscrire en fonctionnement, il convient de relever :

- 0,4 M€ de dépenses d'énergie (carburants) pour les centres techniques et près de 0,2 M€ pour sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ;

- 0,15 M€ sont inscrits pour le centre de responsabilité « rayonnement » qui s'expliquent directement par la campagne de promotion liée à l'ouverture de Nancy Thermal ;
- 0,1 M€ sont inscrits pour le Zénith, suite à un accord trouvé avec le délégataire, pour tenir compte des pertes d'exploitation suite à la crise sanitaire ;
- Le reste (environ 0,15 M€) est constitué de plusieurs inscriptions complémentaires et résiduelles permettant de tenir compte des aléas liés à la mise en œuvre des politiques publiques.

En recettes, 80 % des inscriptions supplémentaires (0,6 M€) sont constituées de recettes fiscales ; en effet, la compensation, par l'Etat, de la suppression de la taxe d'habitation est effectuée par le versement d'une fraction de TVA ; le montant définitif est finalement meilleur qu'attendu (96 M€ pour 93,1 M€ prévus), il est donc d'ores et déjà inscrit une part de celui-ci.

- En section d'investissement, les dépenses nouvelles atteignent près d'1 M€, et cela dans une situation où les recettes prévisionnelles sont revues à la baisse (-1,7 M€).

Parmi les principales dépenses qu'il a été nécessaire d'inscrire en investissement, il convient de relever :

- La modification de 4 autorisations de programme :
 - Sur l'AP P2M, 0,4 M€ pour prendre en compte une série de travaux dans le cadre de la piétonisation du centre-ville de Nancy ;
 - Sur l'AP rénovation et extension de la déchetterie de Ludres, 0,15 M€ pour la démolition et la reconstruction des quais ;
 - Sur l'AP Projets de recherche et innovation, 0,12 M€ de subvention pour l'implantation de l'IHU spécialisé dans les maladies de l'intestin ;
 - Sur l'AP sécurisation de la ressource en eau, 0,05 M€ pour la partie « études » des travaux de rénovation du barrage de Méréville.

Pour les dépenses d'entretien, de maintenance et d'acquisition, 2 inscriptions complémentaires sont réalisées au titre du développement économique et touristique, avec l'extension des réseaux d'eau et assagissement du camping de Brabois (0,1M€) ; tandis qu'en application des règles relatives à l'affectation du produit de la taxe de séjour, des travaux de signalétique et de jalonnements touristiques pour trois parcours pédestres dans le Grand Nancy seront engagés en cette fin d'année 2022.

En recettes, le montant des désinscriptions, qui est très élevé, s'explique par le décalage de la vente du marché de gros, qui ne pourra avoir lieu avant la fin de l'année (-3 M€) ; cependant, si les désinscriptions ne correspondent qu'à 1,7 M€, c'est parce que des recettes supplémentaires sont néanmoins prévues :

- Rénovation urbaine : dans le cadre de la clôture de la ZAC de Brabois, le bilan fait apparaître un excédent de trésorerie de 0,4 M€ qui sera reversé au Grand Nancy ;
- Eclairage public : plus de 0,5 M€ sont accordés par l'Etat au titre de la DSIL 2022 pour le remplacement de sources lumineuses classiques par des sources LED ;
- Voirie : la cession d'une emprise au profit de la société ELSAN CARE, rue Ambroise Paré à Maxéville, pour la création d'une cinquantaine de places de stationnement afin d'améliorer les conditions d'utilisation du site, permet l'inscription d'une recette complémentaire de 0,3 M€.
- En définitive, la DM2 dégrade l'épargne nette de 0,3 M€ pour atteindre un niveau de 40 M€ pour une prévision initiale à 40,9 M€ ; l'emprunt d'équilibre atteint une prévision de 90,7 M€, soit 5,0 M€ de plus (2,3 M€ pour DM1 ; 2,7 M€ pour DM2)

I. Présentation détaillée par politique publique

A) Mobilité et développement durable

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEVELOPPEMENT URBAIN	HABITAT ET GENS DU VOYAGE	23 000 €	83 500 €		
	RENOVATION URBAINE				371 072 €
	URBANISME STRATEGIE FONCIERE	- 1 000 €			
Total DEVELOPPEMENT URBAIN		22 000 €	83 500 €		371 072 €
MOBILITES	P2M (AP)			420 000 €	
Total MOBILITES				420 000 €	
TRANSITION ECOLOGIQUE	ECOLOGIE URBAINE	15 000 €		- 15 000 €	
Total TRANSITION ECOLOGIQUE		15 000 €		- 15 000 €	
Total général		37 000 €	83 500 €	405 000 €	371 072 €

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour les politiques publiques relevant des mobilités et du développement durable sont essentiellement liées à :

- L'ajustement des crédits de paiement pour l'autorisation de programme (AP) du plan métropolitain des mobilités (P2M), pour un montant de 420 000 € ; cette inscription ne modifie cependant pas le montant de l'AP, puisque cette somme est réduite des crédits de paiement initialement inscrits pour l'exercice 2024 ; cet ajustement vise à assurer une meilleure gestion des flux entrants (signalisation et davantage de dispositifs techniques de contrôle d'accès), pour permettre des études de requalification de l'espace public de certaines rues du périmètre piétonnisé (levés topographiques et investigations complémentaires) et renforcer le schéma de jalonnement (notamment dynamique pour le parking Vaudémont) afin de limiter les flux inutiles de véhicules ;
- Une inscription de recettes supplémentaires de 371 072 € dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de Brabois ; en effet, la SOLOREM, qui a réalisé les opérations de clôture comptable de la concession et de ses opérations annexes, et celles-ci ont fait apparaître un excédent de trésorerie de 371 072,03 € ; conformément au contrat de concession, la totalité de cet excédent est reversée à la Métropole du Grand Nancy ;
- Les inscriptions de recettes et de dépenses en matière d'habitat sont réalisées dans le cadre du dispositif « Logement d'Abord », auquel la Métropole a été retenue pour participer (décision du ministère du Logement du 29 janvier 2021) ; afin de mettre en œuvre les actions liées à ce dispositif, un montant de 23 000 € permettra la mise en place de la plateforme de captation de logements et le recrutement d'un poste de prospecteur par la SAPL Grand Nancy Habitat ; en lien, l'Etat versera d'ici la fin de l'année une subvention de 138 500 € (83 500 € pour l'habitat et 55 000€ pour le FSL) ;
- Enfin, dans le cadre de l'Appel à Projet pour le recrutement d'un partenaire « Ecopaturage » sur le territoire du Grand Nancy, délibéré lors du Conseil

métropolitain du 23 septembre 2021, il était prévu une enveloppe annuelle de 15 000 € au futur lauréat de l'édition 2022 pour l'indemnisation des frais induits par la démarche ; cette inscription avait été réalisée en section d'investissement, et cela de façon erronée, elle est donc réintégrée à la section de fonctionnement.

B) Développement économique

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			175 €	
	TOURISME			205 000 €	
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE				205 175 €	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	PROJETS RECHERCHE & INNOVATION (AP)			122 000 €	
Total ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE				122 000 €	
RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIALE	RAYONNEMENT	150 000 €		2 000 €	
Total RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIALE		150 000 €		2 000 €	
Total général		150 000 €		329 175 €	

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour les politiques publiques relevant du développement économique et touristique, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que du rayonnement et de la coopération territoriale, comprennent les ajustements suivants :

- Dans le cadre de sa politique touristique, la Métropole du Grand Nancy perçoit le produit de la taxe de séjour collecté par les hébergeurs sur le territoire métropolitain. En contrepartie, des investissements touristiques sont réalisés, notamment de signalétique et jalonnements touristiques. À ce titre, il est prévu d'installer trois parcours pédestres sur le territoire du Grand Nancy afin de permettre aux touristes de visiter plus facilement le territoire. En raison des hausses des coûts de production et d'installation de ces bornes, un coût supplémentaire de 105 000 € a été identifié ;
- Par ailleurs, toujours au titre du tourisme, une politique importante d'investissements sur le camping « Le Brabois » à Villers-lès-Nancy, dont la gestion est assurée par un délégataire, est prévue avec un objectif de création d'une vingtaine de nouveaux mobil-homes, afin de pouvoir répondre à la demande croissante d'hébergements touristiques, en particulier dans le cadre de la réouverture du Nancy Thermal ; en application du contrat de délégation, le Grand Nancy est appelé à contribuer aux travaux sur réseaux (eau et assainissement) qui permettront l'implantation de ces équipements, pour un montant estimé à 100 000 €.
- En matière de rayonnement, l'inscription de dépenses supplémentaires de 150 000 € concerne, d'une part, une campagne d'attractivité et de communication, intitulée « Préférez Nancy », lancée en 2 phases sur différents supports de communication (presse, affichage, radiodiffusion, sponsorship, etc.), et cela afin de pouvoir relancer la fréquentation touristique après deux années de crise sanitaire, et cela y compris en direction de publics étrangers (pays limitrophes) ; d'autre part, la mise en œuvre d'une campagne de

promotion de Nancy Thermal, en vue de son ouverture prévue au printemps 2023.

- Enfin, la Métropole du Grand Nancy participe aux côtés du CHRU de Nancy à la rédaction d'un dossier de candidature visant à répondre à l'appel à projets lancé par l'Etat pour l'implantation de nouveaux Instituts Hospitaliers Universitaires (IHU) sur le territoire ; cette candidature concerne l'implantation d'un IHU spécialisé dans les maladies chroniques de l'intestin. Un AMO spécifique a été recruté par le CHRU que le Grand Nancy cofinance à hauteur de 50 %, ce qui entraîne l'inscription de 122 000 €.

C) Services et infrastructures

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EAU ET ASSAINISSEMENT	EAU SECURISATION RESSOURCE EN EAU (AP)	199 000 €		50 000 €	
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		199 000 €		50 000 €	
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	ECLAIRAGE PUBLIC VOIRIE			25 000 €	552 000 € 300 000 €
Total ESPACES PUBLICS ET VOIRIE				25 000 €	852 000 €
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	CENTRES TECHNIQUES	400 000 €			
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION		400 000 €			
PREVENTION ET GESTION DECHETS	PREVENTION GESTION DES DECHETS RENOVATION EXTENSION DECHETTERIE (AP)	30 000 €		- 30 000 € 150 000 €	
Total PREVENTION ET GESTION DECHETS		30 000 €		120 000 €	
PROPRETE ESPACES VERTS ET NATURELS	PROPRETE VIABILITE HIVERNALE	- 1 700 €			
Total PROPRETE ESPACES VERTS ET NATURELS		- 1 700 €			
Total général		627 300 €		195 000 €	852 000 €

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour les politiques publiques relevant de l'eau et de l'assainissement, des espaces publics et de la voirie, de la prévention et de la gestion des déchets, de la propreté, des espaces verts et naturels, et pour le centre de responsabilité des centres techniques, comprennent les ajustements suivants :

- Compte-tenu de la forte augmentation du prix des carburants, il est nécessaire de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 400 000 € pour maintenir le niveau d'activité des services qui s'approvisionnent aux centres techniques ; en effet, les principaux carburants (gasoil, gasoil non-routier et essence sans plomb) ont connu des augmentations variant entre 24 % et 59 % ;
- L'augmentation des coûts de l'énergie entraîne également une dépense supplémentaire au titre de la politique de l'eau, pour permettre le fonctionnement des installations de pompage dédiées à la distribution ; en effet, estimée au budget primitif à 1,176 M€, et avec 89 % de réalisation en août 2022, la prévision est révisée à 1,35 M€, soit une augmentation de 174 000 € ; par ailleurs, le montant annuel de la redevance à Voies navigables de France pour prise d'eau sur le domaine public est fixé par convention (renouvelée pour la période 2022-2031, tenant compte d'un arrêté préfectoral relatif au débit maximum de prélèvement dans la Moselle), et celui-ci s'élève, en définitive, pour 2022 à 294 179 € au lieu de 269 644 €, ce qui nécessite une inscription complémentaire de 25 000 € ;
- En section de fonctionnement, il convient encore de préciser que 30 000 € qui sont prévus pour une étude de faisabilité pour la création d'une 3^{ème} ligne de traitement des déchets ménagers pour l'usine de Ludres, initialement inscrits en section d'investissement ;

- En section d'investissement, des recettes supplémentaires sont prévues dans le cadre de la politique publique des espaces publics et de la voirie ; en effet, 552 000 € ont été obtenus de l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), en matière d'éclairage public, pour remplacer les sources lumineuses les plus énergivores par des leds, qui permettent d'atténuer et de maîtriser la consommation d'énergie ;
- Par ailleurs, les travaux engagés dans le cadre de la réfection des voiries destinées aux bus à haut niveau de service (BHNS) ont entraîné des surcoûts directement liés au contexte économique et leur prise en charge nécessite une réévaluation de l'inscription initiale, à hauteur de 25 000 € ;
- En matière d'espaces publics, la cession d'une emprise au profit de la société ELSAN CARE, présentée au bureau du 29 septembre 2022, est estimée à 381.947,28 € (382 000 €) et pourra être ajustée selon la contenance définitive des parcelles après arpentage ; des inscriptions préalables ayant été effectuées au budget primitif, cette cession n'implique l'inscription que de 300 000 € ;
- Dans le cadre de l'autorisation de programme de sécurisation de la ressource en eau, le calendrier de réalisation des missions de maîtrise d'œuvre s'est déroulé de façon plus rapide que prévue, et il est donc possible d'avancer les phases suivantes, ce qui conduit à procéder à l'inscription de 50 000 € en crédits de paiement pour 2022, qui étaient inscrits initialement en 2023 ; le montant global de l'autorisation de programme n'est donc pas modifié ;
- Enfin, afin de conduire le projet de rénovation et d'extension de la déchetterie de Ludres, l'autorisation de programme évolue ; en effet, des modifications du programme des travaux ont été opérées en cours de chantier qui a débuté en septembre 2021 et s'achèvera fin novembre 2022 ; il s'agit, notamment, de la reprise complète des quais existants au regard de leur vétusté, lesquels devaient initialement être conservés en l'état ; des contraintes de calage de l'ensemble nécessitant un reprofilage de l'existant ; des sujétions découvertes (positionnements de conduite d'assainissement, démolition d'ouvrages existants non levés sur le plan topographique, etc.) ; les avenants correspondants ont tous été signés avec les entreprises concernées et au regard des montants à prendre en charge non connus lors de la définition du budget primitif, un besoin supplémentaire de 150 000 € a été identifié.

D) Culture, sport et vie sociale

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CULTURE	CONSERVATOIRE REGIONAL	9 200 €			
	POLE MUSEAL	37 020 €	61 150 €	- 30 000 €	17 680 €
Total CULTURE		46 220 €	61 150 €	- 30 000 €	17 680 €
SECURITE ET PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES	PREVENTION DES RISQUES SECURITE PUBLIQUE	1 700 €			
	Total SECURITE ET PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES	1 700 €			
SOLIDARITES JEUNESSE ET SANTE	COHESION SOCIALE ET SANTE	- 35 100 €			
	VIE ETUDIANTE	35 100 €			
Total SOLIDARITES JEUNESSE ET SANTE		- €			
SPORTS ET LOISIRS	GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS				15 000 €
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS	142 251 €	28 150 €		
	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS				14 526 €
	SPORT PROFESSIONNEL ET DE HAUT NIVEAU ET MANIFESTATIONS OU EVENEMENTS SPORTIFS	- 35 672 €			
Total SPORTS ET LOISIRS		106 579 €	28 150 €		29 526 €
Total général		154 499 €	89 300 €	- 30 000 €	47 206 €

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour les politiques publiques relevant de la culture, des sports et des loisirs, de la sécurité et de la protection des biens et des personnes, des solidarités, de la jeunesse et de la santé, comprennent les ajustements suivants :

- Dans le cadre de la politique conduite au sein du pôle muséal, plusieurs inscriptions supplémentaires sont rendues nécessaires : 7 020 € pour la régularisation de titres liés à des actions de conservation d'objets par le Laboratoire d'archéologie métallique (LAM) ; par ailleurs, 30 000 € de dépenses, initialement prévues en investissement, pour des actions de valorisations et de transfert de collections, doivent être réinscrits en section de fonctionnement, et cela afin de permettre l'acquisition d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), à hauteur de 38 400 € ; l'Etat a également subventionné le projet culturel estival de la Métropole pour 22 750 €, qu'il convient d'inscrire en recettes ; enfin, en investissement, le Muséum-Aquarium de Nancy poursuit actuellement un programme de rénovation des façades et des menuiseries extérieures ; ce chantier d'envergure a bénéficié de deux subventions (Région Grand Est et DRAC) pour un montant total de 17 680 €.
- L'inscription de 9200 € pour le Conservatoire régional est une régularisation de location d'instruments de musique ;
- En matière de solidarités, de jeunesse et de santé, constatant que des crédits initialement destinés à des aides financières afin de favoriser la mobilité des plus fragiles ne seront pas utilisés dans leur totalité en raison d'un repositionnement de cette politique d'accompagnement vers la refonte de la grille tarifaire des transports en commun ; ainsi, il est possible de dégager

35 100 € pour engager dès le début de l'année universitaire des actions de soutien du sport universitaire de haut-niveau ;

- En application de la délibération n°43 du Conseil métropolitain du 30 juin 2022 correspondant à l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour le Zénith du Grand Nancy, il convient d'inscrire en dépense de fonctionnement la somme de 40 160 € ; et en recette de fonctionnement celle de 28 150 € afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions économiques d'exploitation de l'équipement ; par ailleurs, un avenant n°3 au contrat, soumis au Conseil métropolitain du 29 septembre, propose d'entériner une indemnité d'imprévision à hauteur de 50 % de la perte enregistrée par Nancy Grand Scène, soit 102 091 euros ; les mouvements budgétaires relatifs au Zénith sont inscrits au centre de responsabilité « équipements culturels et de loisirs » ;

- Parmi les recettes d'investissement en matière d'équipements sportifs, 15 000 € sont inscrits en concours de la Ville de Vandoeuvre-lès-Nancy, pour le remplacement des cellules haute tension du Parc des sports, tandis que dans le cadre de son programme de travaux de rénovation thermique, le Grand Nancy a procédé au remplacement de la chaudière du stade Raymond Petit à Tomblaine, obtenant un soutien de l'Etat, par l'intermédiaire de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), à hauteur de 14 526 €.

- Enfin, à l'issue de la saison sportive 2021-2022, la Métropole du Grand Nancy a révisé ses modalités de soutien aux clubs sportifs professionnels et de haut-niveau, conformément aux dispositions de la convention conclue en 2021 ; à cet égard, le SLUC bénéficiera d'un soutien supplémentaire de 150 000 €, comme le VNVB, à hauteur de 100 000 €, tandis que la subvention à l'ASNL est réduite de 113 750 €, comme celle du GNMH, pour un montant de 171 922 € ; en définitive, l'augmentation des concours, de 250 000 € au total, est tempérée par une réduction de 285 672 €, ce qui permet de désinscrire la différence, de 35 672 €.

E) Ressources

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS				- 2 980 000 €
Total DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS					- 2 980 000 €
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE			29 000 €	
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION				29 000 €	
Total général				29 000 €	- 2 980 000 €

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour les politiques publiques relevant de la culture, des sports et des loisirs, de la sécurité et de la protection des biens et des personnes, des solidarités, de la jeunesse et de la santé, comprennent les ajustements suivants :

- La Métropole du Grand Nancy a engagé une cession de l'équipement « Marché de gros » en 2019, qui s'est concrétisée par une promesse unilatérale de vente, conclue le 11 mars 2020, pour un montant de 4,5 M€, en plusieurs étapes ; une 1^{ère} phase s'est d'ores et déjà déroulée, ayant pour objet d'installer certaines entreprises titulaires d'un de convention d'occupation, pour ensuite lancer une 2^{nde} phase, qui viendra finaliser la transaction ; cette dernière, initialement prévue en 2022, n'aura pu être lancée, en raison de retards pris dans les travaux de la 1^{ère} phase ; ainsi, la cession ne pourra avoir lieu définitivement que l'année prochaine, et il est donc convenu de désinscrire cette recette initialement prévue au budget primitif, pour un montant de 2,98 M€ ;
- Dans le cadre du marché public ayant pour objet le remplacement de la centrale de traitement de l'air de la salle Charles Choné, et au regard des offres proposées par les entreprises, il est nécessaire d'accroître le montant initialement prévu pour la réalisation de ces travaux, pour un montant supplémentaire de 29 000 €.

II. Ecritures comptables spécifiques

A) Comptes 165 – Tiers Prescription

Dans le cadre de ses activités de location, la Métropole perçoit des dépôts de garantie de la part de ses locataires. Ces dépôts de garantie s'enregistrent sur un compte spécifique en section d'investissement, le compte 165. Ce compte est mouvementé en recette lors de la perception du dépôt de garantie et en dépense lors de la restitution de ce dépôt. Dans certains cas, le dépôt peut ne pas être restitué : il convient alors d'enregistrer une écriture permettant d'enregistrer cette recette acquise à la métropole. Les inscriptions ci-dessous visent à permettre l'enregistrement comptable de ces deux types d'écritures : la restitution des dépôts de garantie ainsi que la constatation d'une recette acquise à la Métropole dans le cas où ces dépôts ne sont pas restitués.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
62.6	165		320.HT	25 000	62.6	75888		320.HT	25 000
62.4	165		320.HT	12 000	62.4	75888		320.HT	12 000
62.16	165		320.HT	5 000	62.16	75888		320.HT	5 000
				42 000					42 000

B) Provision sur contentieux

Lors de la clôture d'un dossier de contentieux, la provision pour litige et contentieux qui avait été constatée doit être reprise. Cette écriture s'enregistre comptablement via une opération d'ordre semi-budgétaire (régime de droit commun) ou budgétaire si la métropole opte pour ce régime, ce qui est le cas de la Métropole du Grand Nancy. Les contentieux ci-dessous ayant abouti, il convient de reprendre les provisions qui avaient été constituées.

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Contentieux ABRON, reprise partielle de provision (opération d'ordre) et paiement partiel de l'indemnité (opération réelle).

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	15112		320.OR	48 000	01	7815		320.OR	48 000
01	6227		310	48 000					
				96 000					48 000

C) Opérations centralisées

1. Hausse des intérêts

La hausse des taux et plus particulièrement celle du Livret A en février dernier passant de 1 % à 2 % a des conséquences sur le montant des intérêts à rembourser sur les emprunts.

FONCTIONNEMENT BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	66111		320	25 000					
				25 000					

2. Emprunts d'équilibre

Les nouvelles dépenses inscrites dans cette 2^{ème} décision modificative modifient les budgets, aussi il y a lieu d'ajuster les emprunts participant à leur équilibre.

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
					01	1641		320	2 509 897
									2 509 897

BUDGET EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
						1641		320	50 000
									50 000

BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
					01	1641		320	150 000
									150 000

3. Recettes fiscales

La compensation versée par l'Etat en 2022 à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, correspondant à une fraction du produit de TVA nationale, apparait supérieure aux prévisions du BP 2022 suite à sa notification par les services de l'Etat. Un montant de 0,6 M€ supplémentaire peut donc être inscrit au titre de la DM2 2022.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
					01	7351		320	600 000
									600 000

4. Autofinancement

Au regard des dépenses et des recettes portées dans cette DM2, les virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget principal et du budget annexe des déchets ménagers sont modifiés comme suit :

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	023		320.OR	48 000	01	021		320.OR	48 000
				48 000					48 000

BUDGET DES DECHETS MENAGERS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	023		320.OR	-30 000	01	021		320.OR	-30 000
				-30 000					-30 000

III. Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décision modificative technique

A) Section d'investissement

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

1. Virement de crédits à l'intérieur d'une même opération d'une autorisation de programme, d'un chapitre à un autre chapitre

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme	Opération	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant	
P2M	Piétonisation	de	510.2	2315	923	700	-	50 000 €
		vers	510.2	2152	923	700		50 000 €
		de	510.2	2315	923	709		132 000 €
		vers	510.2	2152	923	700		132 000 €
P2M - Vélo	Schéma infrastructures vélo	de	518,1	2315	925	700	-	730 000 €
		vers	518,1	2151	925	700		730 000 €

BUDGET TRANSPORTS

Autorisation de programme	Opération	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant	
P2M	Matériel roulant P2M	de	03	2156	920	720		9 625 000 €
		vers	03	238	920	720		9 625 000 €

2. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant	
PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE PUBLIQUE	Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	18	2051	555	670	20 000,00 €	
		vers	18	215738	555	670	20 000,00 €	
ECOLOGIE URBAINE	Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	78.1	2315	842	616	-	37 560,00 €
		vers	78.1	2128	842	616	-	37 560,00 €
		de	78.1	2312	841	616	-	8 000,00 €
		vers	78.1	2031	841	616	-	8 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant	
ASSAINISSEMENT	Entretien maintenance acquisition récurrente	de		2315	9170	420	-	286 000,00 €
		vers		21532	9098	420	-	286 000,00 €

B) Section de fonctionnement

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	Participations obligatoires	de	221	6561.1		320	- 97 000,00 €
		vers	321.401	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.402	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.403	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.404	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.405	615221		600G	8 000,00 €
	Maintenance entretien	vers	321.406	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.406	61558		350G	1 000,00 €
		vers	321.407	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.408	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.409	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.410	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.411	615221		600G	8 000,00 €
		vers	321.412	615221		600G	8 000,00 €
VIE ETUDIANTE	Charges courantes Subventions versées	de	23.2	6185		631	- 9 900,00 €
		vers	23.2	657382		631SUBV	9 900,00 €
COOPERATION TERRITORIALE	Charges courantes Dépenses de personnel	de	032	6228		170	- 300,00 €
		vers	032	6218		170	300,00 €
ENERGIE ET CLIMAT	Charges courantes Dépenses exceptionnelles	de	758	6231		612	- 1 200,00 €
		vers	78	673		612	1 200,00 €
HABITAT ET GENS DU VOYAGE	Dépenses d'énergie, fluides Subventions versées	de	554	60612.2		650.HT	- 3 750,00 €
		vers	552.1	65748		640SUBV	3 750,00 €